

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260716-2026-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

Publication : 27/07/2026

JEUDI 16 JUILLET 2026

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 6 juillet 2026 transmis par voie électronique le 10 juillet 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique le 16 juillet 2026 à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (19) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Cyrille CAPELLE, Isabelle KLOTZ, Franck PLÉSANT, Jocelyne VALLÉJO, Cédric COUTURIER, Fabienne SAGEOT, Françoise ASSELIN, Willi GOIK, Azzedine BAZID, Laurent VAUDRY, Sophie BELLANGER, Marie-José LEQUIEN, Laurent GROGNET, Amélie DEGUINE, Emmanuel MALLET, Zaïna DESCAMPS, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (9) :

Thiéry MARTIN a donné pouvoir à Christine LESUEUR,
Brigitte MARTIN a donné pouvoir à Amélie DEGUINE,
Laurent PRÉVOST a donné pouvoir à Azeddine BAZID,
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Laurent VAUDRY,
Nicolas COURTIN a donné pouvoir à Jocelyne VALLEJO,
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Sophie BELLANGER,
Sofia SAÏD-LALOUANI a donné pouvoir à Cédric COUTURIER,
Oumar FALL a donné pouvoir à Joël DECOUDRE,
Pascal ROGER a donné pouvoir à Richard MAUBERT

Etaient absents (1) :

Richard MAUBERT

2026-101

CONSEIL MUNICIPAL : désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après avoir enregistré la candidature de Madame Pascale DUPUIS, le conseil municipal la désigne à l'unanimité des suffrages exprimés, secrétaire de séance (27 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Pascale DUPUIS
Secrétaire de séance

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260716-2026-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

Publié : 27/07/2026

**Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique**

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 27 JUL. 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.